

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 3 juillet 2012, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Sylvie Hénault-Marcil, Louisa Gobeil ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, secrétaire trésorier - directeur général.

Mot de bienvenue

**Résolution n° 143-12**      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

15.1 Offre de service pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables;

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2012;
3. Correspondance;
  - 3.1 Plainte concernant la circulation au coin des rangs 8 et 9 ouest et du chemin des Linaigrettes;
  - 3.2 Offre de service pour cheminer la demande d'aide financière au MELS (projet réfrigération Aréna);
  - 3.3 Demande d'instruments de majorette;
  - 3.4 Retrait de la Ville de Duparquet de l'entente du « Comité de gestion des déchets »;
  - 3.5 Retrait de la municipalité de Gallichan de l'entente du « Comité de gestion des déchets »;
  - 3.6 Demande de commandite Regroupement proches-aidants;
4. Rapport des dépenses autorisées et reddition des comptes à payer de juin 2012;
5. Rapport des membres du conseil;
6. Parole au public;
7. Dépôt des indicateurs de gestion 2011;
8. Nomination du nouvel Officier en bâtiment et en environnement;
9. Engagement d'un journalier opérateur occasionnel;
10. Demande d'extension du délai pour terrain du 229, 2<sup>e</sup> rue Est;
11. Installation de climatisation au bureau municipal;
12. Offres de service pour des travaux de portance du sol;
  - 12.1 Chemin du domaine et 13<sup>e</sup> Avenue;
  - 12.2 Terrain à l'est du Chemin de la Sauvagine;
  - 12.3 6<sup>e</sup> Avenue Est et terrain de la 3<sup>e</sup> Rue;
13. Adoption du rapport financier 2011 du Comité Inter Municipal de la Gestion des Déchets;
14. Demande de paiement au « Comité de gestion des déchets » de la portion de 1/7 de la balance de la dette du camion;
15. Varia;
  - 15.1 Offre de service pour la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables;
16. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 144-12**

**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2012**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2012 soit approuvé avec les modifications suivantes à la résolution 135-12 :

Que le conseil municipal de Palmarolle reçoit la demande du 30 avril 2012, qui réitère la demande du 30 octobre 2011 de la Fabrique de Palmarolle pour les services et les équipements de la municipalité pour effectuer des travaux d'excavations dans le stationnement du côté sud de l'église pour enlever des blocs de béton enfouis dans le stationnement situé du côté sud de l'église. Et considérée au besoin la demande dans sa totalité ou partiellement à la condition que la Fabrique de Palmarolle obtienne de ou des entrepreneurs locaux une lettre stipulant qu'il n'y a pas de lien de concurrence et qu'il autorise la municipalité à effectuer ces travaux.

**Correspondance:**

**Plainte concernant la circulation à la Plage Rotary au rang 8 et 9 ouest**

Le conseil municipal reçoit et prend connaissance de la plainte de monsieur Fernand Labonté concernant la problématique de circulation et de conduite inappropriée et même dangereuse quand certains usagers de la plage sortent du stationnement et empruntent le rang 8 et 9.

Le conseil municipal demande qu'un accusé de réception soit retourné au plaignant et qu'on lui fasse part de notre préoccupation et qu'à ce jour deux demandes d'opération policière ont été faites à la Sûreté du Québec pour la période de mai à juillet pour ce tronçon et que nous sommes à vérifier la signalisation et les autres moyens à prendre.

**Résolution n° 145-12**

**Offre de service pour production d'un devis de performance et dossier au MELS;**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal entérine la décision de Les loisirs de Palmarolle Inc. d'attribuer un mandat à la firme AMB Services pour la production des documents nécessaires tel qu'un devis de performance et les autres documents pour le dépôt de la demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du programme de soutien financier pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération pour l'Aréna Rogatien-Vachon.

Que le conseil accepte également l'offre de service de AMB Services du 12 juin 2012 au montant de 9 850 \$, avant les taxes, montant prévu au budget 2012.

**Résolution n° 146-12**

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2012 :**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

**Régulière 3 juillet 2012 - Page 3**

Que les comptes à payer du mois de juin 2012, présentés par le directeur général, soient acceptés comme suit :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>CHÈQUES</b>	<b>MONTANT</b>
OMH de Palmarolle	AccèsD	749.75 \$
CLD de Palmarolle	AccèsD	3 750.00 \$
Brigade des pompiers de Palmarolle	AccèsD	5 000.00 \$
Buro Concept	C1200284	226.69 \$
MRCAO	C1200285	64 320.59 \$
Épicerie Marion et fils	C1200286	70.54 \$
Éditions juridiques FD	C1200287	77.70 \$
Quincaillerie Palmarolle	C1200288	268.39 \$
Garage Lacroix	1200289	551.86 \$
J.G.R. Ltée	C1200290	166.49 \$
CRSBP	C1200291	984.18 \$
Abinord Itée	C1200292	134.23 \$
Location Lauzon	C1200293	279.40 \$
Brigade des pompiers	C1200294	38.40 \$
Métal Marquis	C1200295	294.23 \$
Hydro-Québec	AccèsD	4 614.45 \$
Télébec Itée	AccèsD	688.06 \$
ADMQ	C1200296	517.39 \$
Prévention des incendies La Sarre	C1200297	88.00 \$
Aréo-feu	C1200298	824.44 \$
Station du coin enr.	C1200299	423.00 \$
Fonds de l'information foncière	MRC	9.00 \$
Produits pétroliers Harricana	C1200300	8 720.47 \$
Comité inter de gestion des déchets	C1200301	8 790.60 \$
Comité inter de gestion des déchets	Note Ct	16 039.92 \$
Gino Cameron	C1200302	911.56 \$
Orizon mobile	C1200303	1 310.45 \$
Câblevision	AccèsD	40.19 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1200304	64.24 \$
Multilab Direct	C1200305	100.05 \$
Dépanneur Palmarolle	C1200306	596.84 \$
Les Serres Gallichan Inc.	C1200307	100.00 \$
Réal Asselin	C1200308	142.19 \$
Wolseley	C1200309	805.70 \$
Line Mercier	C1200310	25.20 \$
Marcel Baril	C1200311	505.29 \$
Fabrinord Itée	C1200312	126.26 \$
Construction S.R.B.	C1200313	169.28 \$
Traction La Sarre	C1200314	37.94 \$
Centre de rénovation B.L.	C1200315	473.57 \$
Legault Métal Inc.	C1200316	349.82 \$
Surplus du Nord	C1200317	120.66 \$
Xérox	C1200318	65.26 \$
Pneus GBM	C1200319	1 183.38 \$
Alarme La Sar Inc.	C1200321	2 086.80 \$
Ghislaine Bégin	C1200321	69.30 \$
Visa Desjardins	Direct	851.45 \$
Collard scie à chaîne inc.	C1200322	139.05 \$
Bell Mobilité	AccèsD	130.16 \$
Coop Val-Nord	C1200323	55.00 \$
CMP Mayer	C1200324	4 146.57 \$
Camping Rotary	C1200325	500.00 \$
Opti-Max	C1200326	222.40 \$
Ghislain Godbout	C1200327	58.96 \$
Gaétan Côté	C1200328	1 047.93 \$

**Régulière 3 juillet 2012 - Page 4**

Sears Canada	M2012122	3 334.18 \$
Raymond Roy	C1200329	124.20 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>128 731.06 \$</b>

**AUTRES DÉBOURSÉS**

Marcel caron	Direct	479.00 \$
Carolle Hamel	Direct	160.18 \$
Louisa Gobeil	Direct	160.18 \$
Ghislain Godbout	Direct	160.18 \$
Sylvie Hénault-Marcil	Direct	160.18 \$
Gino Cameron	Direct	160.18 \$
Gino Cameron	Direct	84.88 \$
Jean-Marie Depont	Direct	160.18 \$
Gaétan Côté	Direct	3 384.90 \$
Autres employés	Direct	17 975.34 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>22 885.20 \$</b>
	<b>PAIEMENT TOTAL</b>	<b>151 616.26 \$</b>

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Côté, directeur général

**Rapport des membres du conseil**

Les élus font leur rapport

**Parole au public**

Des membres du public prennent la parole

**Dépôt des indicateurs de gestion 2011**

Le directeur général dépose le document des indicateurs de gestion pour l'année 2011.

**Résolution n° 147-12**

**Nomination de l'officier municipal en bâtiment et environnement**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Raymond Roy au poste d'Officier municipal en bâtiment et en environnement rétroactivement à compter du 13 juin 2012, à un taux horaire de 18.00 \$. La semaine normale de travail de Monsieur Roy sera de 40 heures semaine. Son embauche sera officielle après la période de probation de 3 mois.

Par ses fonctions d'officier municipal en bâtiment et en environnement, Monsieur Roy devra s'assurer du suivi des règlements prévus dans l'application par l'inspecteur en bâtiment.

## **Régulière 3 juillet 2012 - Page 5**

De plus, à compter du 9 juillet 2012, suite au départ de Monsieur Roger Poliquin qui agissait comme inspecteur municipal en plus de ses autres responsabilités en voirie et en eau potable et usée, Monsieur Roy devra s'assurer du suivi des règlements prévus dans l'application par l'inspecteur municipal. Le salaire de M. Roy sera alors révisé à 20.95 \$ l'heure, à une date établie par le directeur général, en fonction des nouvelles tâches qui lui seront attribuées.

### **Résolution n° 148-12**

### **Embauche d'un employé saisonnier**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Raymond Bellerive comme journalier opérateur et aide aux travaux publics pour la saison estivale. La date d'embauche est rétroactive au 13 juin 2012. Le salaire sera de 18 \$ l'heure. La dépense de salaire est déjà prévue au budget 2012.

### **Résolution n° 149-12**

### **Demande d'extension du délai pour terrain du 229, 2<sup>e</sup> rue Est - lot 30A-15 rang 7;**

**Attendu que** la municipalité de Palmarolle a accepté de vendre à Madame Jennifer Manseau et Monsieur François Pelletier, le terrain : lot 30A-15 rang 7, situé sur la deuxième Rue Est de Palmarolle, portant le numéro civique 229, 2<sup>e</sup> Rue Est;

**Attendu que** Madame Jennifer Manseau et Monsieur François Pelletier se sont engagés à construire une résidence sur ledit terrain dans les deux ans qui suivront la prise de possession dudit immeuble.

**Attendu que** Monsieur Yannick Gervais Proulx nous a signifié son intérêt pour le rachat dudit terrain avec une demande d'extension d'un an pour y construire une résidence.

**Considérant que** dans la résolution 208-10 de la municipalité de Palmarolle l'engagement de deux ans de construire une résidence sur ledit terrain était un engagement de l'acquéreur.

**Considérant que** nous avons refusé par le passé des demandes similaires et que nous avons présentement d'autres dossiers en discussion pour des demandes similaires.

**Considérant que** présentement nous avons d'autres propriétaires de terrain qui paient des pénalités en raison des délais expiré.

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle accepte que le propriétaire actuel du terrain paie à la municipalité une pénalité de 1000 \$ à la signature du contrat de vente. Le futur acquéreur, Monsieur Yannick Gervais-Proulx aura l'obligation de construire une résidence principale au cours de la prochaine année. Advenant le retard dans la construction, tel qu'entendu entre les parties, il devra payer la pénalité de 1000 \$ le 16 décembre de chaque année, commençant le 16 décembre 2013, tant et aussi longtemps que cette clause ne sera pas remplie.

**Résolution n° 150-12**      **Installation de climatisation au bureau municipal;**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à procéder à l'installation d'un système de climatisation pour le bureau municipal, selon la soumission de la compagnie 9026-3922 Québec Inc. (Beauchemin Réfrigération et Climatisation) pour un montant de 8 319 \$ avant les taxes. Ce montant sera pris à même le montant pour amélioration des bâtiments municipaux prévu au budget pour 2012.

**Résolution n° 151-12**      **Offre de service pour des travaux de portance du sol pour le Chemin du domaine et 13<sup>e</sup> avenue;**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à aller en appel d'offre pour effectuer une étude géotechnique pour le projet de construction des tronçons de la 13<sup>e</sup> avenue et du prolongement du Chemin du Domaine. Pour ces services professionnels, l'offre de service budgétaire est de 13 450 \$, avant les taxes, montant prévu au budget 2012.

**Résolution n° 152-12**      **Offre de service pour des travaux de portance du sol pour le chemin de la Sauvagine;**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à aller en appel d'offre pour effectuer une étude géotechnique pour le projet de construction des terrains réservé à l'est du chemin de la Sauvagine. Pour ces services professionnels, l'offre de service budgétaire est de 13 100 \$ avant les taxes, mais non prévu au budget 2012.

**Résolution n° 153-12**      **Offre de service pour des travaux de portance du sol pour la 6<sup>e</sup> Avenue Est et les terrains de la troisième Rue;**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à aller en appel d'offre pour effectuer une étude géotechnique pour le projet de construction du tronçon de la 6<sup>e</sup> avenue et de la 3<sup>e</sup> rue. Pour ces services professionnels, l'offre de service budgétaire est de 7 920 \$ avant les taxes, montant prévu au budget 2012.

**Résolution n° 154-12**      **Adoption du rapport financier 2011 du Comité Inter Municipal de la Gestion des Déchets;**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle adopte le rapport financier 2011 du

**Résolution n° 155-12**

**Demande de paiement au « Comité de gestion des déchets » de la portion de 1/7 de la balance de la dette du camion;**

**ATTENDU QUE**

les municipalités de Gallichan, Rapide-Danseur, Poularies, Palmarolle, Tashereau, ainsi que les villes de Macamic secteur Colombourg et Duparquet se sont prévaluées le 20 septembre 2004 des pouvoirs prévus aux articles 569 et suivants du Code municipal et des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour conclure une entente relative à la gestion des déchets solides et des déchets recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE**

certaines municipalités et villes désirent se retirer de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Palmarolle est en accord avec la vente du camion ;

**Pour toutes ces raisons**, il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle accepte de payer immédiatement par anticipation sa partie de la dette restante qui correspond à un septième (1/7) de l'emprunt du camion contracté par la municipalité de Palmarolle.

Le solde dudit emprunt s'élevant à cinquante-mille-cinq-cent dollars (50 500 \$) plus les intérêts courus.

Le directeur général est autorisé à émettre une note de crédit au montant de sept mille deux cent quatorze dollars et vingt-huit cents (7 214.28 \$) plus 1/7 des intérêts courus lors de la facturation, sur la facture demandé par le Comité intermunicipal de gestion des déchets. Ce montant correspond à la portion de la municipalité de Palmarolle sur la balance de l'emprunt de deux cent quatorze mille huit cent vingt-huit dollars (214 828 \$) contracté par le règlement d'emprunt numéro 217, le 19 février 2004..

**Résolution n° 156-12**

**Offre de service pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables;**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à signer une lettre d'engagement avec Les Entreprises J.L.R. Inc. pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables pour un montant de 1 060 \$ avant taxes, par semaine et ce pour l'année 2012 débutant à une date indéterminé.

**Résolution n° 157-12**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée

Maire

Sec-très, Directeur général